

LE GRAND PERIGUEUX
1 bd Lakanal - BP 70171 - 24019 - PERIGUEUX

DELIBERATION DD2020_038

Date de convocation du Conseil communautaire du Grand Périgueux le 17 juillet 2020

LE 23 juillet 2020, LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU GRAND PERIGUEUX, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de M. Jacques AUZOU

Nombre de membres du conseil en exercice	
Présents	69
Votants	0
Pouvoirs	14

Secrétaire de séance : M. Christian LECOMTE

ÉLECTION DES MEMBRES DE LA COMMISSION D'APPELS D'OFFRES

PRESENTS :

M. AUZOU, Mme BOUCAUD, M. BUFFIERE, Mme CHABREYROU, M. CIPIERRE, M. COLBAC, M. CURNIL, M. DOBBELS, M. GEORGIADES, Mme GONTHIER, Mme LABAILS, M. LACOSTE, M. LARENAUDIE, M. LE MAO, M. MOISSAT, M. LECOMTE, M. MOTTIER, M. PASSERIEUX, M. PROTANO, M. REYNET, Mme SALINIER, Mme SALOMON, M. TALLET, M. FOUCHIER, M. SUDREAU, Mme KERGOAT, M DENIS, M. LEGAY, M. MOTARD, Mme FAURE, M. GUILLEMET, M. DUCENE, Mme ROUX, M. RATIER, M. VIROL, M. PERPEROT, Mme LUMELLO, Mme TOURNIER, M. SERRE, M. MARTY, M. BIDAUD, M. PARVAUX, M. FALLOUS, M. JAUBERTIE, M. PIERRE NADAL, M. FARGE, M. BELLOTEAU, M. LAGUIONIE, M. ROLLAND, M. MARC, M. BARROUX, M. BOURGEOIS, M. CADET, M. CAREME, Mme COURAULT, M. DELCROS, Mme DOAT, Mme FAVARD, M. GASCHARD, M. NOYER, M. MARSAC, Mme DUPUY, M. LAVITOLA, Mme MARCHAND, M. AMELIN, Mme MASSOUBRE-MAREILLAUD, M. PALEM, M. CHAPOUL, M. VADILLO

POUVOIR(S) :

M. AUDI donne pouvoir à M. CADET
M. MALLET donne pouvoir à M. LEGAY
Mme TOULAT donne pouvoir à M. PROTANO
Mme DUPEYRAT donne pouvoir à M. SUDREAU
Mme ARNAUD donne pouvoir à M. BIDAUD
Mme LONGUEVILLE-PATEYTAS donne pouvoir à Mme GONTHIER
Mme ESCLAFFER donne pouvoir à M. AMELIN
M. GUILLEMOT donne pouvoir à M. GASCHARD
Mme SARLANDE donne pouvoir à M. CIPIERRE
M. NARDOU donne pouvoir à M. DOBBELS
Mme FRANCESINI donne pouvoir à Mme LABAILS
Mme LANDON donne pouvoir à M. PALEM
Mme DUVERNEUIL donne pouvoir à M. CAREME
Mme REYS donne pouvoir à Mme COURAULT

ÉLECTION DES MEMBRES DE LA COMMISSION D'APPELS D'OFFRES

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L. 5211-2, L. 5211-10 ;

Considérant que la Commission d'Appel d'Offres est une instance collégiale composée de 5 membres titulaires et 5 membres suppléants chargée de donner des avis et de désigner les attributaires de marchés publics en fonction de seuils définis par le code de la commande publique.

Que son mode d'élection est le suivant : scrutin de liste avec élection à la proportionnelle au plus fort reste.

Que sauf accord unanime des conseillers, l'élection se fait à bulletin secret. En cas d'accord unanime, elle peut se faire à main levée.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE , APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ :

- Décide de procéder à l'élection des membres de la Commission d'Appels d'Offres.
- Sont élus :

Titulaires	Suppléants
BOURGEOIS Richard	ROLLAND Yannick
PASSERIEUX Jean Pierre	GUILLEMET Patrick
DOBBELS Stéphane	NARDOU Thierry
GASCHARD Dominique	MARTY Alain
FALLOUS Eric	PROTANO Pascal

Adoptée à l'unanimité.

Délibération publiée le 31 juillet 2020	Pour extrait conforme
Délibération certifiée exécutoire à compter du 31 juillet 2020	Périgueux, le 31 juillet 2020
	Le Président, Jacques AUZOU

Le Président,
Jacques AUZOU